

**OBJET : PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU TROTTOIR SITUÉ A L'ANGLE DE LA RUE MOLIERE ET DU PASSAGE MEYNIEL A AUBERVILLIERS.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L 141-3, et les articles R 141-4 à R 141-10,

A la majorité des membres du Conseil, Monsieur DIB s'étant abstenu,

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine privé de la partie du trottoir située à l'angle de la rue Molière et de l'Impasse Meyniel de 50 m<sup>2</sup>.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique.

Article 3 : Les dépenses résultant de ce déclassement seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au : 203 – 2111 – 824.

le Maire,